

CARRIOL'CAISSES POUILLY

Règlement et inscription

Article 1 - Organisation / Inscription :

1 Inscriptions

CARRIOL'CAISSES à POUILLY est une descente de caisses à savon qui se déroulera de **Dimanche 9 Septembre 2018** à POUILLY en AUXOIS 21320 Rue Franes-les-Couvin.

Cet événement est ouvert à tous, y compris les mineurs (à partir de 10 ans), sous couvert d'une autorisation parentale.

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée avec un maximum de 40 et seront closes le **14 juillet 2018**. Le dossier d'inscription est téléchargeable sur www.facebook.com/pouillyenauxois ou www.pouilly-en-auxois.fr. Toute demande d'info est à adresser à cariol.caisses.pouilly@gmail.com

Télécharger les pièces jointes, prendre connaissance du règlement et les renvoyer signées accompagnées du règlement par chèque de **10€/caisse**, à l'ordre de « LES AMIS de GERMAINE » et à l'adresse suivante :

CARRIOL'CAISSES POUILLY
MAIRIE de POUILLY - Place de libération
21320 POUILLY EN AUXOIS.

2. Validation du véhicule :

A réception de la fiche technique, l'organisateur jugera de la conformité réglementaire du véhicule et validera définitivement l'inscription.

Attention, la confirmation de participation à la descente ne sera définitive que lorsque les contrôleurs techniques auront pu considérer, en l'inspectant visuellement, la conformité du véhicule en termes de sécurité. Cette opération sera effectuée lors des vérifications techniques d'avant course le dimanche matin à partir de **8 h**.

Article 2 - Principe de l'épreuve:

Selon le nombre de participants, il y aura 4 ou 5 descentes le matin et 5 ou plus l'après-midi; ce sont des descentes libres non chronométrées, le but étant de s'amuser sans risque.

Les pilotes pourront être permutés à chaque descente.

Article 3 - Les véhicules acceptés:

Les véhicules autorisés à participer à cette épreuve pourront être monoplace ou biplaces. Ils devront être **dépourvus de moteur**, posséder **3 roues au minimum**, un **train directeur** (le pilote doit pouvoir maîtriser aisément la direction du véhicule), un **système de freinage efficace sur deux roues** (permettant l'arrêt complet du véhicule en pente), un ou deux sièges pour installer le pilote et éventuellement un co-pilote. La matière qui sera en contact avec le bitume (le pneumatique de manière générale) ne devra pas être en plastique.

Les véhicules devront avoir une **hauteur de caisse minimum de 10cm**, de façon à permettre l'accès à la rampe de lancement, **une longueur maximum : 2,70 m et une largeur maximum : 1,5 m**.

Un châssis de karting ou de véhicule existant pourra être utilisé. En revanche, il devra scrupuleusement respecter les paramètres réglementaires décrits ci-avant et devra obligatoirement posséder un élément de carrosserie ajouté au châssis de façon à changer l'aspect et la physionomie de base du karting ou du véhicule existant (ajout d'éléments plastiques, de carton, de bois etc...).

Les **matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les**

spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique). Le non-respect de ces normes entraînera l'interdiction de participer.

Il n'y a pas de poids minimum du véhicule. Le poids maximum du véhicule est de 80 kg. Il n'est pas autorisé de dépasser ce poids.

Les véhicules devront **posséder un crochet ou une sangle de 2 mètres fixés suffisamment solidement à l'avant et à l'arrière du véhicule** de façon à être tractés par les véhicules de l'organisation (évacuation, retour au paddock...).

Le plancher du véhicule doit être plein.

Le volant doit être rond.

Le pilote sera protégé par un casque, une tenue à manche longue, des gants, des chaussures fermées.

Prévoir un emplacement de 15X15 pour la plaque numéro.

Article 4 - Décharge de responsabilité:

Lors de votre inscription, il vous est demandé de signer une décharge de responsabilité signifiant que vous participez à la descente de CARRIOL'CAISSES POUILLY sous votre entière responsabilité, en pleine connaissance des risques que comporte l'évènement et que vous vous engagez ainsi que vos proches, à n'intenter aucune action en justice contre l'organisateur. L'inscription à l'évènement ne comprend aucune assurance individuelle accident. Si vous le souhaitez, vous pourrez souscrire ce type d'assurance auprès d'un organisme privé. Les membres d'une équipe, mineurs, devront fournir une autorisation parentale lors des inscriptions.

Un briefing pilotes sera organisé le 9 Septembre à 08H45. La présence de tous les membres composant une équipe est obligatoire.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès à la descente s'il juge que le comportement d'une personne est dangereux ou susceptible de perturber l'organisation. Ce refus pourra être prononcé sans avoir à en fournir le motif et sans remboursement ou compensation.

Article 5 - Nom des caisses à savon – Publicité

Chaque concurrent pourra nommer sa caisse à savon et l'organisateur lui attribuera un numéro de course. Les noms choisis seront soumis à l'approbation de l'organisateur. Les noms se référant à des thèmes religieux, politiques ou sexuels sont interdits. L'organisateur sera seul décideur, à réception du Bulletin d'Inscription de la validation définitive du nom de la caisse à savon.

Les concurrents pourront apposer des autocollants sur les véhicules.

Article 6 - Droit à l'image / comportement

En s'inscrivant à l'épreuve, l'équipage concerné cède l'intégralité de ses droits à l'image à l'organisateur en vue de la promotion de l'évènement.

Un concurrent ou pilote est responsable de ses actes et des agissements de ceux qui l'accompagnent. Tous les concurrents ou pilotes inscrits et participant à l'épreuve devront avoir un comportement conforme à l'esprit de respect, de sportivité et de courtoisie de la manifestation.

Article 7 - Déroulement de l'épreuve

Chaque concurrent, en signant son Bulletin d'Inscription assure avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptant tous les termes sans exception. Il devra se soumettre scrupuleusement aux horaires et consignes de l'organisateur. A son inscription, il devra déclarer une seule et unique adresse e-mail sur laquelle il recevra toutes les informations pratiques de l'organisateur.

Départ : Les concurrents devront se rendre au départ dans l'ordre numérique. Les départs seront donnés à compter du numéro 1 et ainsi de suite.

Arrivée : Passé la ligne d'arrivée, le concurrent devra immobiliser le véhicule et le stationner dans un paddock désigné par l'organisateur.